



EDARA
ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes


EDAGO
ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

☐ -2 ANS D'EXERCICE	☐ STATUT LIBÉRAL	N°SIRET / SIREN*
	☐ STATUT SALARIÉ	
PRÉNOM*	NOM*	
PRÉNOM DE L'ACCOMPAGNANT/ APPRENANT 2*	NOM DE L'ACCOMPAGNANT/APPRENANT 2*	
NOM DE VOTRE CABINET		
ADRESSE		
BARREAU DE	TOQUE	
DATE DE NAISSANCE*	DATE DE PRESTATION DE SERMENT*	
TÉLÉPHONE FIXE	TÉLÉPHONE PORTABLE	
MAIL*		

*Mention obligatoire

**Si choix d'une formule avec un accompagnant ou d'un deuxième apprenant*

CHOIX DES FORMATIONS



	Quantité	Prix unitaire
Forfait pour 4H00 de formation (sans hébergement et sans repas)		140€
Forfait pour 6H00 de formation (sans hébergement et sans repas)		170€
Forfait pour 10H00 de formation (sans hébergement et sans repas)		225€
Forfait formations illimitées (sans hébergement et sans repas)		450€
Repas de clôture (non compris dans les forfaits sans hébergement)		80€
Forfait 1 apprenant (hébergement, repas et formations illimitées)		1550€
Forfait 1 apprenant + 1 accompagnant (non apprenant) (hébergement, repas et formations illimitées)		1850€
Forfait 2 apprenants (hébergement, repas et formations illimitées)		2450€

TOTAL :

Places limitées. Pour valider votre inscription, merci de **retourner votre bulletin** rempli avec votre liste de choix et de nous régler par virement ou par chèque : à : Mme Charbon à EDARA - 191 rue Vendôme 69003 Lyon

En cas de désistement 1 mois avant l'évènement, l'hébergement et les repas ne seront pas remboursés et en cas de désistement 15 jours avant l'évènement, les formations ne seront pas remboursées. Joindre votre attestation URSSAF de contribution au fond de formation (ou notification d'affiliation). Conditions générales de vente sur le site internet www.edara.fr.

Enregistré sous le numéro 84691490869. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Les formations signalées par un astérisque sont validées au titre de la spécialisation. Les formations sont ouvertes au fif-pl individuel.

Choix des formations

Mercredi 19 novembre 2025



DROIT SOCIAL

Droit de la Sécurité sociale et de la protection sociale
Pr. David JACOTOT, Professeur des universités
à l'Université de Bourgogne.
8H30 à 12H30 et de 17H00 à 19H00



LA PROCÉDURE CIVILE EN CHANTIER PERMANENT

Procédure Civile
M. Nicolas GERBAY, Maître de conférences HDR & co-
directeur de l'IEJ de Dijon
8H30 à 12H30 et de 17H00 à 19H00



PRATIQUE DE LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL ET DE LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

Droit du Dommage Corporel
Me Dominique ARCADIO, Avocat spécialiste
en Droit du Dommage Corporel
8H30 à 12H30 et de 17H00 à 19H00

Choix des formations

Jeudi 20 novembre 2025



ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE EN DROIT DE LA FAMILLE ET SUCCESSION

Droit de la Sécurité sociale et de la protection sociale
Me Amelle HAZHAZ, Avocate en Droit de la Famille
8H30 à 12H30 et de 17H00 à 19H00



ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DE LA RESPONSABILITÉ ET DE L'ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

Droit Immobilier
Me Jean ROBICHON, Avocat spécialiste en droit de l'immobilier et de la construction
8H30 à 12H30 et de 17H00 à 19H00



LA PROCÉDURE CIVILE EN CHANTIER PERMANENT

Procédure Civile

M. Nicolas GERBAY, Maître de conférences HDR & co-directeur de l'IEJ de Dijon
8H30 à 12H30

Choix des formations

Vendredi 21 novembre 2025



DROIT SOCIAL

Droit de la Sécurité sociale et de la protection sociale
Pr. David JACOTOT, Professeur des universités
à l'Université de Bourgogne.
8H30 à 12H30



L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE : 15 QUESTIONS PRATIQUES RÉCURRENTES DANS LE CONSEIL, LA PRATIQUE, AMIABLE ET LE CONTENTIEUX

Droit Immobilier
Me Jean ROBICHON, Avocat spécialiste en droit de
l'immobilier et de la construction
8H30 à 12H30



ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE EN DROIT DE LA FAMILLE ET SUCCESSION

Droit de la Sécurité sociale et de la protection sociale
Me Amelle HAZHAZ, Avocate en Droit de la Famille
8H30 à 12H30



PRATIQUE DE LA RÉPARATION DU DOMMAGE CORPOREL ET DE LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

Droit du Dommage Corporel
Me Dominique ARCADIO, Avocat spécialiste
en Droit du Dommage Corporel
8H30 à 12H30